

## La dialectique du vide

### Densité de population et pratiques foncières en Afrique centrale forestière

**P**RÉSENTER une communication centrée sur la notion de vide peut apparaître paradoxal. Le paradoxe n'est cependant qu'apparent : l'objectif de cette réflexion est de montrer comment le vide — relatif — crée des modalités spécifiques dans les rapports société-espace. On peut se demander en effet si les pratiques foncières caractéristiques d'un milieu forestier très faiblement peuplé ne sont pas un élément constitutif majeur de la production et de la reproduction de l'espace. Situer le débat dans ce qui représente un cas limite, c'est rappeler l'importance de la densité pour la compréhension de ce qui touche au foncier et à l'espace. L'Afrique centrale forestière « sous-peuplée » — en particulier le Gabon dont la densité moyenne de population est inférieure à 3 hab./km<sup>2</sup> — servira d'illustration au propos.

Pour faciliter la compréhension des processus d'élaboration de l'espace, j'introduis le couple « étendue-espace ». Par « étendue » j'entends l'espace physique, réalité extérieure à l'homme, située du côté de la nature, objectivable, mesurable, relevant de la géométrie et de l'écologie. L'espace est ce que les hommes construisent à partir de cette matière première en fonction de leurs activités, de leurs techniques, de leur organisation sociale, de leurs projets ; il est du côté de la société, de l'histoire. L'espace peut ainsi être défini comme « étendue socialisée ».

Dans cette hypothèse, quels sont les effets du vide sur les processus créateurs d'espace ? Nous les envisagerons en analysant successivement les pratiques foncières relevant de la matrice autoch-

tone et de la matrice occidentale introduite avec la colonisation. Nous montrerons comment le vide exerce des effets contradictoires selon l'une et l'autre situation.

### **Production et reproduction de l'espace dans l'espace fluide caractéristique de la matrice autochtone**

La **fluidité** définit la modalité des espaces à **faible** charge humaine : mouvants, instables, sans points fixes durablement ancrés dans la matière des lieux. Cela rend particulièrement difficile la saisie du « foncier ». Les **anamorphoses** inhérentes à ces espaces fluides n'excluent pas cependant une cohérence des pratiques foncières ; au contraire elles en résultent, ainsi qu'en témoigne l'analyse des relations que les hommes établissent avec l'étendue qui les environne et dont l'appropriation à la fois matérielle et mentale lui confère le statut d'espace.

#### *Repérage*

La première question relative à l'espace est celle-ci : où suis-je ? L'appropriation initiale de l'espace est d'ordre cognitif. Les pratiques foncières présupposent une connaissance des lieux acquise par l'expérience. Le déplacement dans l'espace suppose des repères. Les techniques de repérage dépendent des qualités de l'étendue. Or la vision est bornée sous le couvert de la forêt dense. La forêt enferme ; elle prive d'ouverture, de perspective. Le repérage nécessite une connaissance fine de chaque arbre composant un paysage qui, pour le néophyte, semble toujours identique à lui-même.

L'expérience acquise par les gens de forêt leur permet de s'y mouvoir sans crainte d'égarement, mais seulement sur une étendue de faible dimension : on s'éloigne peu des lieux familiers car la maîtrise cognitive de l'étendue forestière est indispensable à la survie. Connaître la forêt, ses repères et ses ressources a plus d'importance que de s'approprier un morceau d'espace.

A l'omniprésence de la forêt correspond une « topo-logique » particulière. L'espace s'y compose de centres, de confins, d'itinéraires. Au centre de chaque espace élémentaire, le village, point fixe, au moins durant plusieurs années, pivot autour duquel s'effectue la rotation des champs. A partir de ce centre, un gradient dégressif d'appropriation matérielle et mentale. Dans un rayon de quelques kilomètres — qui définit le terroir — la forêt est connue de tous les villageois ; champs, jachères, forêt intacte y composent un puzzle embrouillé pour le regard étranger mais rempli de signes pour ses usagers. Les droits fonciers en attestent la cohérence. Mais cette cohérence se dilue en des confins d'incertitude ; les

lieux connus s'y résolvent en de simples itinéraires qui se raréfient avec l'éloignement du centre. Ces itinéraires sont ceux de la chasse : leur profondeur dépend du savoir des lieux et de la témérité des chasseurs.

Chaque village reproduit un dispositif identique ; la combinaison de l'ensemble fait apparaître un modèle ondulatoire d'espace, avec ses nœuds (village, centre) et ses ventres (confins plus ou moins distendus selon la densité générale). Pratiques foncières — et droits fonciers — diffèrent selon les types de lieux ressortissant à ce dispositif. Et selon l'usage de l'espace : espace de la production agricole, espace cynégétique, espace de la reproduction sociale.

### *L'exploitation de la nature*

#### *Techniques de production et droits fonciers*

L'exploitation de la nature comprend deux registres : l'agriculture itinérante sur brûlis, les prélèvements directs sur la biomasse par la chasse, la pêche, la cueillette. Il est inutile de décrire l'agriculture sur brûlis, en revanche les contraintes inhérentes à ce système doivent être rappelées car ce sont elles qui marquent les pratiques foncières.

La première contrainte tient à l'abattage de la forêt : le nécessaire essartage annuel mobilise la force virile pendant la — ou les — saison sèche. C'est une tâche rude, surtout si l'on s'attaque à une forêt primaire — tout au moins une « grande forêt » : il y faut beaucoup plus d'énergie que pour défricher un recrû forestier. On comprend que le premier défricheur (ou ses ayants droit), se voit reconnaître des droits : ce sont ces *droits sur la jachère* qui représentent l'essentiel des droits fonciers sur l'espace voué à la production agricole. Ils ne constituent pas une propriété sur la terre, mais une reconnaissance de l'effort qu'il a fallu fournir pour ouvrir une clairière de culture dans la forêt. Dans un contexte où l'étendue cultivable est pour ainsi dire illimitée, c'est beaucoup moins la terre qui compte que le travail. L'appropriation, sous forme de droit d'usage exclusif, ne porte pas sur une entité foncière abstraite, mais sur le fruit concret d'un travail : la jachère.

La réalité de ces droits et leur durée tiennent à la mémoire sociale. La longueur du cycle de reconstitution de la forêt expose à l'oubli : le droit s'éteint si la mémoire ne peut l'actualiser, ou si un emplacement autrefois cultivé ne peut plus se distinguer de l'environnement forestier.

Une deuxième contrainte concerne *la distance*. La distance village-plantation est un des paramètres essentiels de l'activité agricole, par le temps et l'énergie dépensés à la parcourir. La recher-

che de la proximité domine les stratégies foncières. Les particularités de l'agriculture en forêt font de la distance un des principaux facteurs limitants, ceci pour deux raisons principales.

La première tient à la sécurité. La forêt héberge de nombreux prédateurs que seule la présence humaine éloigne : les champs isolés sont sous la constante menace de dévastation. Pour s'en prémunir, il faut surveiller la plantation : les campements de culture répondent à cette nécessité. Une partie de la famille, femmes, vieux, y réside temporairement. Un va-et-vient maintient les relations entre village et campement ; une trop grande distance les contrarierait.

La seconde tient au fait que l'agriculture forestière est une *agriculture du portage*. J'entends par là que les techniques mises en œuvre impliquent une quasi-quotidienneté dans l'activité de portage. Cette nécessité provient de l'absence de moisson en ce qui concerne les produits agricoles de base, banane plantain, manioc et autres tubercules. Ces produits ne se conservent pas — du moins les techniques de conservation longue comme la fabrication de farine de manioc sont peu répandues. Les aliments sont donc récoltés au fur et à mesure de leur maturation ou en fonction des besoins. En conséquence, l'Afrique forestière — à la différence de l'Afrique céréalière des savanes — est une Afrique sans grenier. La nourriture impose de constants déplacements entre la cuisine et la plantation puisqu'il n'y a pas de réserve alimentaire au village. Le portage occupe ainsi une position centrale dans la production des aliments en cette « Afrique des paniers ». L'impossibilité de stocker des aliments — de capitaliser la nourriture — exerce certainement des effets profonds sur la formation sociale : mobiliser des surplus, accaparer de la nourriture n'a guère de sens dans ce contexte. En revanche, contraindre une partie de la société, en l'occurrence les femmes, à cette tâche pénible et répétitive du portage relève de la stratégie du pouvoir des hommes. En tout état de cause, la distance village-plantation est un paramètre essentiel des pratiques foncières. L'espace proche étant fortement valorisé, les droits fonciers y sont l'objet d'une attention particulière, tandis qu'avec l'éloignement, l'espace devient de plus en plus indifférencié.

A l'espace agricole se superpose l'espace cynégétique marqué par un double niveau de droits. A l'intérieur du terroir, la petite chasse au piège concrétise les droits fonciers attachés à une famille ou à un lignage : on chasse sur les jachères ou la portion de forêt relevant du groupe auquel on appartient.

Au-delà du terroir, dans l'espace interstitiel entre deux villages, les droits sont plus flous ou complexes. Ils n'ont de réalité qu'en cas de compétition, donc à partir d'une certaine densité. Les droits de chasse résultent d'un partage de l'étendue forestière entre grou-

pes voisins ; une rivière, une ligne de relief démarquent les territoires. Ces groupes apparaissent très variables ; ce peut être un village, en tant que réalité résidentielle, ou un clan ou un sous-clan, ou une combinaison des deux. La non-coïncidence fréquente entre appartenance clanique et localisation (surtout dans les sociétés de filiation matrilineaire) peut compliquer les choses. En pratique il semble que chaque homme jouisse d'une double série de droits, ceux attachés à la proximité géographique par la résidence, ceux attachés à la proximité temporelle par voie de filiation clanique. Les droits de chasse renvoient à cette double situation dans l'espace et dans le temps.

Les chasses collectives illustrent la double insertion de l'individu dans le local et dans le social. Les chasses au filet en sont la forme la plus représentative ; elles réunissent des hommes en fonction du voisinage et de la parenté (ou des alliances) et sont l'occasion de réactiver périodiquement les solidarités entre hommes, d'éprouver le code de sociabilité, d'exprimer concrètement les droits attachés à l'espace cynégétique.

La réalité des différents droits fonciers dépend fondamentalement de la densité de population ; ils ne sont effectifs que dans la proximité des îlots d'habitat, dans la sphère reconnue des espaces périvillageois. Si ceux-ci sont contigus, la démarcation entre territoires est efficiente. Dans le cas contraire, l'espace se dilue dans l'inconnu des non-lieux où les droits n'ont plus de consistance.

#### *Mode de production et pratiques foncières*

L'unité de production-consommation est constituée par la maisonnée ; celle-ci est pratiquement autonome, même si l'autonomie n'exclut pas certaines formes d'entraide. Elle forme l'unité d'auto-subsistance et n'est impliquée dans les échanges que pour quelques biens rares — si l'on met à part les échanges matrimoniaux. De fait, un seul bien rare et indispensable à la production suscite une véritable stratégie d'échange : le fer. Certaines ethnies dont le territoire était riche en minerai — par exemple les Batsangui, branche de l'ethnie nzabi — ont pu se spécialiser dans la production du fer. Dans les villages, certaines familles se sont spécialisées dans le travail de la forge. Mais aucune ethnie n'en a retiré une position réellement dominante, aucune caste de forgeron ne s'est constituée. En dépit de son importance, le fer n'a pas œuvré à la formation d'une stratification sociale.

C'est au sein de la maisonnée que se réalise la division sociale du travail la plus significative : la division sexuelle. Elle sert de fondement à un « mode de production domestique » caractéristique de toutes les ethnies vivant dans le massif forestier d'Afrique centrale. A cette répartition du travail correspondent des pratiques foncières sexuellement différenciées.

Le statut de l'homme, en rapport avec sa force physique, est celui du chasseur-guerrier-bûcheron. Son rapport à l'espace se situe sous le signe d'une grande liberté. En effet, l'abattage de la forêt représente sa seule véritable contrainte : quelques semaines par an. Toutes les autres tâches agricoles incombant aux seules femmes, l'homme dispose de la plus grande partie de son temps pour organiser ses activités. Or toutes ces activités échappent à la rigueur du calendrier. N'étant pas soumis à la nécessité de tâches répétitives, l'homme s'occupe plus qu'il ne travaille : il est dans une très large mesure maître de son temps.

Libéré grâce au travail des femmes de la quotidienneté des tâches matérielles, l'homme peut se consacrer pleinement à la production sociale : la production de la parole dans les corps de garde, les longs palabres liés à la « circulation des femmes » et à leur soumission à l'ordre masculin, absorbent une part non négligeable du temps des hommes. Mais ce temps libre permet aussi un élargissement de l'espace, au travers des voyages, des expéditions de chasse. L'inconnu devient terrain d'aventure : de nouveaux espaces s'ouvrent à la connaissance. Grâce à sa disponibilité, l'homme entretient des rapports extensibles avec un espace ouvert.

La femme, au contraire, est enfermée dans l'espace étroit de la quotidienneté, dans ses allées et venues entre cuisine et plantation. Elle sort peu de l'univers clos des parcours répétés. Nourricière et porteuse, ses paniers la nouent à des itinéraires obligés ; ils symbolisent sa soumission à un ordre social qui la confine dans l'espace de la production biologique. Il existe bien quelques ruptures dans la monotonie du travail quotidien, telles que des parties de pêche où se retrouvent pendant quelques jours les femmes entre elles. Mais ce ne sont que de courtes brèches dans les parcours répétitifs auxquels les contraint la production des aliments.

Les techniques de production associant agriculture et chasse, et l'organisation sexuelle de la production, concourent à l'élaboration d'un espace dont le modèle se reproduit avec quelques nuances dans l'ensemble du massif forestier — et dans le temps. Cela ne veut pas dire qu'il soit dépourvu de contradictions, mais ces contradictions se résolvent sans que le modèle en soit sensiblement altéré.

#### *Les contradictions et leur résolution*

Les contradictions s'inscrivent au cœur même du système de production. Elles relèvent en premier lieu de l'association agriculture-chasse. Dans ces deux activités, la forêt est moyen de production, dans un cas par sa destruction périodique, dans l'autre par sa conservation. L'équilibre entre ces deux ressources n'est pas toujours facile à ménager. Les autorités villageoises — en pratique

les chefs de maisonnée réunis en conseil des anciens — s'efforcent de préserver la productivité de la chasse par des mesures conservatoires : interdits divers, mise en défens d'une partie de la forêt. En principe, les densités humaines sont suffisamment faibles pour qu'il n'y ait pas épuisement des réserves cynégétiques ; mais une présence humaine de longue durée peut entraîner une réelle raréfaction du gibier, auquel cas le déplacement du village vers une contrée plus giboyeuse peut être envisagé.

Une autre contradiction peut naître entre la recherche de bonnes terres de culture et la proximité du village. Les premières défriches s'effectuent généralement à courte distance, mais, avec le temps et pour peu que le groupement s'étoffe au plan démographique, les plantations s'en éloignent, ce qui alourdit le temps de travail des femmes : il peut alors paraître préférable de déplacer le village vers une forêt intacte.

Il existe donc des potentialités de déplacement ; elles peuvent s'actualiser grâce aux disponibilités en étendues inoccupées : *le vide appelle la mobilité* et résout les contradictions nées des techniques d'exploitation de la nature. Mais ni l'agriculture sur brûlis ni la chasse ne suffisent à expliquer la mobilité : on peut calculer que pour un groupement d'une centaine de personnes et une rotation des champs sur vingt ans, toute l'activité agricole peut trouver place aisément dans un cercle d'un rayon de deux à trois kilomètres ; dans des conditions normales, les distances ne sont pas excessives. Il y a donc d'autres raisons à la mobilité. L'obsolescence de la maison faite de matériaux périssables en est une ; en outre, avec le temps, la vermine s'accumule dans le village : construire un nouveau village peut être une meilleure solution que de restaurer l'ancien. Encore une fois, tout cela est possible parce que l'étendue n'est pas comptée. Mais la mobilité n'est pas liée uniquement à des questions matérielles : elle peut être d'ordre sociologique.

### *Dynamique sociale et reproduction de l'espace*

Le village et la maisonnée sont des lieux de tension sociale virtuelle. Ces tensions résultent des structures d'autorité et se cristallisent dans l'accès aux moyens de production, à savoir la forêt et les femmes. Les femmes surtout, puisqu'elles sont indispensables à la production des aliments et à la reproduction de l'espèce : elles représentent l'enjeu essentiel des stratégies sociales.

Dans les sociétés segmentaires d'Afrique centrale, l'autorité tient à la position de chacun dans les structures de la parenté, selon un double faisceau : d'une génération sur la génération suivante et des branches aînées sur les branches cadettes. Du moins est-ce là le modèle, la représentation idéologique des rapports de pouvoir. Cette grille idéologique est en effet, dans la pratique,

modulée par les qualités individuelles, la personnalité — voire le charisme — des acteurs. Quoi qu'il en soit, il existe des tensions potentielles, la tentation de refus de l'autorité étant particulièrement forte parmi les branches cadettes, ainsi que l'a montré G. Balandier chez les Fang. Par ailleurs, les tensions s'accroissent avec le volume de la population d'un même village ; l'accès à la terre joue ici un rôle certain, l'accroissement démographique contraignant les derniers venus à ouvrir des plantations de plus en plus éloignées.

Il existe donc tout un champ de rivalités possibles, au sein des lignages et entre lignages d'un même village. Comment se résolvent ces tensions ? Par l'éclatement spatial du village. Le processus sociologique de fission se traduit par une nouvelle répartition des unités résidentielles : une fraction se détache du village-mère pour créer un nouveau village dans une étendue inhabitée. Autrement dit, c'est bien le vide qui permet la résolution des contradictions sociologiques, tout comme il rend possible de surmonter les contradictions techniques.

Les pratiques foncières s'inscrivent dans ce contexte d'instabilité des lieux ; elles se reproduisent selon les mêmes modalités en des lieux changeants, aussi longtemps que l'étendue est disponible. Le vide engendre une mobilité comparable à des mouvements browniens.

Cela entraîne plusieurs conséquences. D'abord celle-ci : l'individu se situe moins par rapport à la matérialité des lieux que par rapport à un espace social construit sur la parenté et actualisé par la mémoire. Ensuite et surtout, le vide crée les conditions optimales pour la reproduction des « techniques de production » et « d'encadrement ». En rendant possible la résolution des contradictions internes, il repousse le moment où les groupes sociaux doivent trouver d'autres modèles d'exploitation de la nature. Le vide, avec ses échappatoires, agit ainsi comme un conservatoire de l'organisation sociale. Il permet la reproduction de l'espace à l'identique, car les groupes sociaux ont la possibilité de changer de lieux pour conserver leur modèle de vie.

### **Les contradictions insurmontables issues de la colonisation : la destruction de l'ordre spatial**

Les effets de la colonisation ont été particulièrement destructeurs dans l'espace vide, du fait de l'impossibilité — ou de la grande difficulté — d'articulation des deux matrices brutalement confrontées. On pourrait penser a priori que les conflits fonciers doivent être mineurs dans un espace très faiblement occupé. C'est



vrai si l'on envisage le problème foncier simplement sous l'angle d'une compétition pour l'appropriation de la terre. A cet égard il n'y a pas eu de spoliation de terres et la question foncière, considérée dans ce sens étroit, n'est apparue — récemment — que dans le cadre urbain. C'est par exemple le cas de Libreville où les Mpongwé se sont efforcés de faire prévaloir des droits fonciers du jour où la terre est devenue une valeur marchande.

Mais il faut dépasser ce niveau d'analyse et considérer l'ensemble des pratiques foncières, c'est-à-dire les modalités d'organisation de l'espace et d'exploitation de la nature. Dans l'espace vide, la terre n'a qu'une valeur seconde ; ce qui importe, c'est de contrôler les hommes et de s'accaparer le principal moyen de production, la force de travail. Ces deux axes principaux de l'action coloniale ont fait apparaître d'insolubles contradictions.

### *Espace fluide et encadrement administratif*

Le pouvoir colonial et son modèle étatique de penser l'espace se trouvaient devant la situation suivante : une population clairsemée, mobile, sans chefferie avérée. Faute de repères humains évidents, il structura l'espace sur une grille de nature. L'hydrographie, principale structure généralisable, servit au découpage de l'espace en circonscriptions. Elle servit de même à nommer l'espace. A travers les postes, un réseau de pouvoir se mit en place. A défaut de chefferie, le chef-lieu devint le centre local de ce nouveau pouvoir, le relais du pouvoir d'État.

La « territorialisation », avec ses lignes fixes, ses points fixes, s'est ainsi peu à peu superposée à un système où la situation individuelle relevait plus de la généalogie que de la localisation. L'action administrative s'est efforcée de résorber la fluidité constitutive de l'espace précolonial. Elle ne s'est pas limitée à ce niveau d'intervention ; pour exercer un contrôle effectif de la population, elle a entrepris de la mettre à sa portée, c'est-à-dire de la fixer et de la regrouper sur quelques axes accessibles. La politique de regroupement des villages le long des routes apparaît une constante de l'action de l'administration, depuis le début du siècle jusqu'à aujourd'hui.

C'est là que surgissent les contradictions. Tout regroupement crée des antagonismes à propos de l'accès à la terre (sans parler des conflits nés du groupement de plusieurs ethnies). On a vu l'importance du facteur distance dans les techniques de production : dans un groupement de 500, voire de 1 000 personnes, la compétition devient vive. Il arrive aussi que l'emplacement choisi par l'administration ne soit pas propice à l'activité agricole. Par exemple, dans les coulées de savane de la Ngounié ou de la Nyanga, les routes ont été construites à peu près dans la ligne

médiane de ces couloirs herbeux totalement impropres à la culture : les villages regroupés se trouvent ainsi à une dizaine de kilomètres des terres de forêt. Cela a pour conséquence le dédoublement de l'habitat : village administratif, officiel mais de façade, campements de culture où se déroule la plus grande part de la vie réelle.

Les regroupements se concilient difficilement avec une agriculture qui n'a connu aucune transformation technique et repose toujours, pour ce qui est des cultures vivrières, sur le travail des femmes. Ils cristallisent, d'autre part, les tensions latentes au niveau du village et, en brisant les liens ténus qui unissent les hommes à leurs lieux, encouragent des ruptures alimentant l'exode rural. Chaque regroupement montre une déperdition démographique affectant en particulier les classes d'âge jeunes. La pression du vide s'accroît, l'espace, autrefois grossièrement maillé, se réduit peu à peu à un squelette.

Cette politique favorise les contrôles des autorités administratives qui la justifient au nom du progrès ; les villages regroupés bénéficieront d'un encadrement scolaire et sanitaire, d'une ouverture sur le commerce. En réalité l'école est celle de la rupture. Le dispensaire rural est rarement opérationnel. Quant au commerce, il reste très déficient du fait de la faiblesse d'une production dispersée sur de longues distances et du mauvais état des routes. Les maigres densités ne permettent pas d'économie d'échelle et créent un surcoût pour les transports. La logique du groupement n'est pas en harmonie avec les conditions de la production villageoise et ne parvient pas, par ailleurs, à surmonter le handicap du sous-peuplement. Le vide annule les progrès escomptés de l'action des pouvoirs publics.

#### *Ponction de main-d'œuvre et destructuration spatiale*

La « mise en valeur » coloniale s'est constamment heurtée au manque d'hommes. Le prélèvement de la force de travail, souvent forcé, a eu des répercussions graves et parfois dramatiques, car il a vite dépassé un seuil de tolérance. La méconnaissance des conditions sociologiques du travail a provoqué de profondes perturbations dans la production par le recrutement inconsidéré de la force virile. Privés de leurs hommes, des villages se sont vus dans l'impossibilité de défricher de nouvelles plantations. C'est une des causes majeures de la famine du Woleu Ntem dans les années 1920, une famine qui fit des milliers de victimes et vida presque entièrement les marges méridionales de la province. L'exploitation coloniale, dévoreuse de main-d'œuvre, en portant atteinte au bon déroulement des pratiques foncières locales, perturba profondément le fonctionnement du système de production.

Pourtant, en dépit de ces crises graves, les fondements du mode de production domestique sont restés pratiquement inchangés et l'agriculture vivrière n'a pratiquement pas évolué. Les transformations agricoles n'ont concerné que les cultures de rente, cacao ou café. De l'immobilisme dans le mode de production des vivres, on peut sans doute conclure que les pratiques foncières sont un élément constitutif de la reproduction sociale. Celle-ci, dominée par les hommes, implique le maintien des femmes dans la quotidienneté de leur fonction nourricière. Mais ce mode de production est menacé de contradiction mortelle. L'homme a cessé de remplir ses fonctions premières : il n'est plus guerrier et ne peut plus se prévaloir de son rôle nécessaire de protecteur. S'il est encore chasseur, l'apport de viande de chasse est moindre qu'autrefois. La production sociale fondée sur la parole, enfin, est sérieusement battue en brèche par l'école et le Code civil. La prééminence masculine perd ses fondements ; la faible participation des hommes aux travaux de la terre se justifie de plus en plus difficilement. Reste naturellement le poids des mentalités.

Depuis l'intervention coloniale, la dynamique des transformations sociales et spatiales répond à des impulsions externes. Le vide joue de moins en moins son rôle de régulateur. S'il permettait jadis, en annulant les contradictions techniques et sociales, la reproduction d'un modèle, il a au contraire contribué à accélérer les processus de destruction de l'ordre ancien. Dispersés dans la forêt, les groupements humains à faible effectif manquaient de « défenses sociales » et ne purent faire front au choc colonial qui les disloqua. Les regroupements de villages, les recrutements de main-d'œuvre ont eu pour effet de perturber profondément le fonctionnement de ces microsociétés et de leurs rapports à l'espace. L'exploitation économique s'est heurtée au vide : de régulateur des pratiques foncières le vide est devenu un facteur-coût, un frein au développement.

Bien que rapide, l'incursion dans le milieu peu peuplé d'Afrique centrale forestière a fait apparaître l'importance du vide comme paramètre constitutif de l'espace. Mais le vide a des effets contradictoires. Dans le cas d'un espace autochtone non soumis à des agressions extérieures, il est un incontestable facteur de conservatisme. En annulant les contradictions internes à la société, il rend possible sa perpétuation et la reproduction de l'espace à l'identique. Installant la société dans un cycle indéfini, il fait l'économie de l'histoire. Les pratiques foncières n'étant pas sous le signe de la compétition ne stimulent pas l'innovation. Et ce n'est sans doute pas un hasard si les espaces « vides » ne portent que des sociétés sans État : le vide régulateur en permet là aussi l'économie.

Le vide diffère le « défi » qui contraint une société à se transformer. On retrouve ici, par-delà Toynbee, les thèses qui font de la pression démographique un moteur de l'évolution sociale, comme par exemple celle de Boserup.

Mais le vide a des effets inverses dès lors que l'intervention de forces extérieures dépossède les groupes sociaux de leur maîtrise spatiale. Il rend pratiquement impossible l'articulation de la matrice autochtone avec celle qui, dans le sillage de la colonisation, introduisit l'État et le capitalisme. C'est qu'en effet cette nouvelle matrice, élaborée dans « l'espace plein » de la civilisation européenne, a en quelque sorte horreur du vide. L'espace doit être dans son intégralité reconnu, délimité, circonscrit, affecté ; il ne laisse plus place à la liberté, n'offre plus d'échappatoire. Une société qui se reproduisait en jouant sur le libre accès à des étendues vides se trouve dès lors condamnée.

De surcroît, l'instauration de l'économie marchande est handicapée par le vide qui représente un coût élevé pour les échanges ; elle ne peut se développer qu'en changeant profondément le dispositif d'occupation de l'espace, en créant des concentrations. Mais ce processus, en renforçant les contradictions inhérentes à l'ordre spatial autochtone, en accélère la décomposition.

Le vide œuvre ainsi dialectiquement, au travers de pratiques foncières contradictoires, à la composition-décomposition de l'espace.

## REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

- BALANDIER (G.), *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, Paris, Presses universitaires de France, 1971.
- DUPRÉ (G.), *Un ordre et sa destruction*, Paris, ORSTOM, 1982 (Mémoire n° 93).
- JEAN (S.), *Les jachères en Afrique tropicale, Interprétation technique et foncière*, Paris, Musée de l'Homme, 1975.
- LEFEBVRE (H.), *La production de l'espace*, Paris, Anthropos, 1974.
- POURTIER (R.), « Nommer l'espace, L'émergence de l'État territorial en Afrique noire », *L'Espace géographique* 4, 1983.
- REY (P.P.), *Colonialisme, néo-colonialisme et transition au capitalisme*, Paris, Maspéro, 1971.
- SAUTTER (G.), *De l'Atlantique au fleuve Congo*, Paris, La Haye, Mouton, 1966.